

I Participants:

Présents: Jean Hervé PEURIERE, Viviane BRUNET, Aurélien ALLARD, Guy FARGET, Jean Louis FAFOURNOUX, Bruno PILONCHERY, Nicole CHAUX, Lydie FAYE, Michel CHAUX,

Absents excusés: Quentin OSSEDAT, Michelle VASSEUR, Sandy GOUTORBE, Philippe ROUX, Thierry MEUNIER

II Points abordés:

1	Etude proposition de vente bâtiment M.Martins
	<p>La commune examine l'opportunité d'acheter le bâtiment Martins situé au 8 bis place de l'église, parcelle AB 48 d'une superficie de 27 m2. Ce bâtiment contigu au bâtiment voisin déjà acquis par la commune permettrait de monter un projet global. M. Martins nous a fait une proposition de vente à 5000 €.</p> <p>Vu l'état du bâtiment, les travaux de désamiantage à prévoir et la ratio €/m2 du bâtiment voisin, le Conseil propose une somme de 3000 € pour cet achat.</p>
2	Financement du cycle piscine pour les élèves de la commune
	<p>Les enfants du RPI se rendent à la piscine de Feurs pour leur cycle natation. Le Conseil valide une aide de 52,20 €/enfant. Cette aide sera identique sur les 3 communes du RPI.</p>
3	Validation devis four vapeur pour bâtiment communal du bar tabac
	<p>Le gérant du Bar Tabac situé dans le bâtiment communal nous sollicite pour l'acquisition d'un four vapeur qui lui donnerait plus de souplesse dans la préparation des menus qu'il sert au quotidien. Etant donné que l'ensemble de l'équipement lourd de ce commerce est propriété communale et fait partie intégrante de la location, le Conseil valide l'acquisition de cet équipement pour un montant de 6481 € HT. (Four mixte vapeur TT61R de marque Angelo Po)</p>
4	Versement prime pouvoir d'achat aux salariés de la fonction publique territoriale
	<p>Le gouvernement a voté un décret le 1 juin 2023 pour demander aux communes qui le souhaitent de verser à leurs employés communaux une prime exceptionnelle de maintien du pouvoir d'achat. Chaque commune étant libre de verser ou non cette prime. Le montant de cette prime est déterminée pour chaque employé communal selon les critères définis par l'arrêté gouvernemental.</p> <p>Le Conseil valide le versement de cette prime à nos 7 employés communaux (temps complets et temps partiels). Le coût total pour la commune du versement de cette prime est de 4200 €.</p>
5	Demande d'aide au CCAS
	<p>La municipalité a été sollicitée dans le cadre du CCAS . La demande concerne le versement d'une aide de 80 € pour financer une sortie scolaire pour un enfant de famille dans le besoin. Le Conseil donne une suite positive à cette demande.</p>
6	Questions diverses
	<ul style="list-style-type: none"> * Devis validé avec la SAUR pour vérification des 22 bornes incendie de la commune. * Réunion en mairie lundi 22 janvier avec la commune de Vêtre sur Anzon pour évoquer la réfection de la piste forestière allant du Verdier aux Pines. (40 % du tracé est mitoyen) * Demande d'un devis à la sté Pontille pour réalisation d'un cheminement PMR à La Plagnette.
<p>Prochaine Réunion Adjoins: Lundi 19 Février 2024 à 09h30- Mairie Prochaines Réunions Conseil Municipal: Vendredi 23 Février 2024 à 20h00 - Salle du Conseil</p>	